Bordeaux fait un procès à la viticulture Bio

Dénoncer les vignerons qui polluent serait une faute grave ?

L’Interprofession du vin de Bordeaux (CIVB) attaque en justice l’association Alerte aux Toxiques et sa porte-parole **Valérie Murat,** pour avoir publié dans la presse des analyses de bouteilles de vin de Bordeaux certifiés H V E (Haute Valeur Environnementale). Celles-ci ont révélé la présence de pesticides de synthèse, huit en moyenne par bouteille.

En effet, cette certification officielle H V E, connue comme une transition pour se convertir au Bio, est promue par le CIVB comme une fin en soi, avec ses trophées distribués annuellement en grande pompe.

Tout est orchestré pour que les consommateurs assimilent la certification HVE à celle du Bio.

Le laboratoire **Dubernet** qui a commis les analysesne parle que de doses faibles de pesticides de synthèse, non significatives, puisque la majorité de ses clients sont des vignerons conventionnels !
Or, il est bien connu que les grosses molécules de pesticides de synthèse précipitent pendant la fermentation. Les quantités retrouvées dans les bouteilles ne sont donc que « le bruit de fond », l’arbre qui cache la forêt d’une la pollution beaucoup plus grande, entre 100 et 1000 fois ! de la vigne, la terre, l’eau et l’air. Et qui concerne en premier lieu, les employés agricoles et les riverains.

De plus le nombre de molécules assez élevé dans chaque bouteille (8 en moyenne) induit le triste effet cocktail qui dépasse la somme des dangerosités propres à chaque molécule.

Ces molécules ne sont malheureusement pas interdites mais **pourquoi serait-il condamnable d’en révéler la dangerosité**, comme cela est fait régulièrement pour d’autres substances chimiques comme le Glyphosate par exemple ?

28 substances de synthèse (1) : Cancérigènes Mutagènes Reprotoxiques (C M R), Perturbateurs Endocriniens (P E) ou neurotoxiques, ont été retrouvées dans les 22 bouteilles :

**Amétoctradine** (Qosi, PE), **Boscalid** (Sdhi, PE II), **Chlorantraniliprole** (Neurotoxique, PE), **Ciflufénamide** (PE), **Cyprodinil** (PE III), **Difenoconazole** (PE III), **Dimétomorphe** (PE III), **Fenbuconazole** (PE III), **Fenhexamide** (PE II), **Fenpyrazamine** (PE), **Flazasulfuron** (PE), **Fludioxonil** (PE III),

**Folpel** (PE III), CMR probable), **Fluopicolide** (PE), **Fluopyrame** (PE), **Indoxacarbe** (PE), **Iprovalicarbe** (CMR probable, PE**), Iprodione** (CMR probable, PE I), **Mandipropamide** (PE), **Metalaxyl (**PE I), **Metrafenone** (PE), **Myclobutanil** (PE I**), Pyrimethanyl** (PE III), **Tetraconazole (**PE I), **Thiametoxame** (interdit en 2018 ! neurotoxique, PE II), **Thiophanate Methyl** (CMR probables, PE I).

Comment, avec la présence de toutes ces molécules dangereuses, de telles bouteilles peuvent-elles se prévaloir d’une « *haute valeur environnementale* ? Et qui plus est, comment peut-on tresser des lauriers écologiques à cette certification ?

D’ailleurs les principaux organismes de certification AB refusent de certifier H V E disant « *qu’ils ne font pas de certification chimique*» et qu’en cela ils ne veulent pas entretenir l’amalgame recherché par certains entre les deux certifications.

On est bien d’accord que la nécessité économique impose à la majorité des vignerons bordelais (88% des surfaces) de recourir à ces molécules dangereuses pour l'homme.

Mais que l'on mette en avant la certification H V E comme la panacée écologique, est insultant pour la famille des vignerons Bio (12% de la surface et près de 800 vignerons) dont les vins ne présentent pas de pesticides de synthèse. Tout autant pour les organisations officielles AB et pour les associations militantes, qui les défendent au nom des personnes exposées et des consommateurs.

Cette politique de promotion du H V E n'a pas manqué d'hérisser celles et ceux qui en ont une vraie conscience écologique. Ils se sont sentis humiliés par une sorte de manipulation de la vérité (greenwashing (2)).

Ces analyses ont été financées par Alerte aux Toxiques, pour contrer avec courage la voie choisie par le CIVB « *pour sortir des pesticides* ». Cette volonté affichée par son Président en son temps, montre que la sortie se fait aujourd’hui par la mauvaise porte. Celle qui pousse le CIVB aculé par une crise des vins de Bordeaux sans précédent, à attaquer une militante, comme un aveu d’échec de sa politique en général.

La seule et unique voie pour sortir des pesticides est d’aider financièrement et techniquement, les conversions à la viticulture biologique (AB). Ce sont ces vignerons valeureux qu’il faut récompenser à grand renfort de communication pour stimuler les vocations.

Ce procès est l’aboutissement d’un acharnement politique de l’interprofession contre la minorité des viticulteurs Bio qui ne polluent pas. Mais comme il fallait répondre à une demande sociétale de plus en plus pressante, alors on a eu l’idée d’ériger le label HVE comme le summum écologique.
Quel mensonge !

Quelle tromperie pour les consommateurs autant que pour les employés et les riverains qui cherchent désespérément à éviter ces molécules !

Les effets délétères de ce procès sur les ventes de vin de Bordeaux seront bien sûr à attribuer, non à **Valerie Murat** mais au **CIVB**, chantre politique du productivisme viticole bordelais.

Si un jour qui ne saurait tarder, les producteurs Bio obtenaient par la voie judiciaire la possibilité de ne plus payer leurs cotisations volontaires obligatoires (CVO), les dirigeants actuels du CIVB auront leur part de responsabilité.

Pour la presse mondiale, ce procès sera une occasion supplémentaire de démontrer que Bordeaux est le vignoble de France le plus pollué (après la Champagne).
Un vignoble qui ne sait pas se passer des pesticides de synthèse, qui ne fait rien pour, mais plutôt tout contre !

Toutes les associations (voir P J) et autres organisations Bio, vont se mobiliser pour défendre **Valérie Murat** qui révèle la pollution des vins certifiés H V E.

Le CIVB ne chercherait-il pas un bouc émissaire pour pallier les effets délétères (méventes, distillation, arrachage) d’une politique viticole productiviste hautement « chimisée » ?

Au mépris d’une attente sociétale forte, ce procès est celui des vignerons conventionnels qui polluent dangereusement l’environnement et les hommes, contre les viticulteurs Bio minoritaires qui les respectent.

Il n’arrêtera pas le combat contre les pesticides de synthèse, au contraire il va l'exacerber car il s’agit d’une œuvre de Santé Publique que les consommateurs réclament.

1. <https://alerteauxtoxiques.files.wordpress.com/2020/09/liste-sa-detectees.pdf>
2. Terme utilisé par **Jérôme Baudoin** dans son article « *HVE, ce label qui sent le soufre »* paru dans la Revue Vinicole Française.